

DECOUVERTES SUR LES SECTES ET RELIGIONS

Trimestriel n° 105

1^{er} janvier 2015

PAF du numéro : 2,50 €
Abonnement papier : 10 €
Abonnement Internet : 3 €.

Editeur : GEMPPPI
BP 30095
13192 Marseille Cedex 20.

Tel. 04 91 08 72 22.
gempipi@wanadoo.fr
www.gempipi.org

Impression : Cité des
associations de Marseille.
Commission paritaire : 73373

Directeur de publication :
Didier Pachoud.

Reproduction interdite
Les informations et articles de
presse repris dans cette
publication n'engagent que leurs
auteurs.

G.E.M.P.P.I.

**Groupe d'Etude des
Mouvements de Pensée en
vue de la Protection de
l'Individu**

FÈCRIS

1) BUVEZ ... ÉLIMINES.

Le respirianisme de Jasmuheen,

Sandrine Mathen - CIAOSN.....P 2 à 6

2) LES PREMICES DE L'EMPRISE SECTAIRE

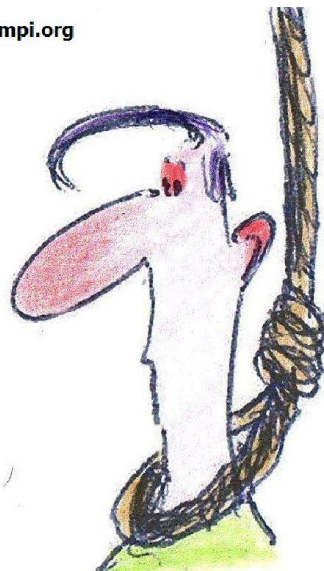
Les débuts possibles d'une dérive sectaire: un exemple vécu dans le secteur de la danse

Corinne Evanesse.....P 6 à 10

3) REVUE DE PRESSE

Evangéliques, Médecines parallèles (Biologie totale,
Cancer, Médecine chinoise), Ordre des Esséniens,
Père Samuel, Scientologie.....P 11 à 20

www.gempi.org



LIENS D'AMOUR, EGREGORE...



1) BUVEZ ... ÉLIMINES.

Le respirianisme de Jasmuheen,

Sandrine Mathen - CIAOSN.

Sandrine Mathen, psychologue du service d'études du Centre d'Information sur les Organisations Sectaires Nuisibles (CIAOSN), organisme fédéral indépendant, créé par la loi, institué auprès du Ministère de la Justice Belge.

Conférence donnée dans le cadre du colloque national du GEMPPPI :
MEDECINES PARALLELES, CHARLATANS ET SECTES le 4 octobre 2014
A l'Espace Ethique Méditerranéen (EEM) Hôpital adultes de La Timone – Marseille



En 1957 naît Ellen Greve en Australie où elle mène une vie de businesswoman pendant plusieurs années. En 1992-1993, elle devient Jasmuheen et commence une nouvelle « carrière ». Elle a en effet fait différentes rencontres, angéliques entre autres, a goûté à l'Orient, à la méditation et a adhéré au respirianisme qu'elle développera.

« Le respirianisme est un mouvement de prise de conscience [au-delà de prôner de vivre d'air et de lumière]. Je me vois comme une ambassadrice dans le domaine avancé de la bio-énergétique, une science poussée que nos scientifiques comprendront un jour», dit Jasmuheen avant d'ajouter : « Si une personne a le bon niveau de calibration et a intégré les mécanismes d'une alimentation alternative, elle peut vivre sans fluide tandis que les particules cosmiques la nourrissent et l'hydrate. Un vrai respirianiste est quelqu'un qui ne survit que grâce aux particules cosmiques et une magnétisation suffisante du flux pranique afin de le maintenir en santé et de l'hydrater parfaitement. Les respirianistes ne mangent ni ne boivent puisqu'ils ont changé leur niveau de conscience et se situent désormais au-delà de tout besoin ou désir de s'alimenter et de s'hydrater. (...)

Certains [dont elle est] choisissent de boire pour des raisons sociales. D'autres choisissent de ne pas boire, mais l'eau peut aussi être absorbée par les pores de la peau. (...)

Pour les cultures et les pays qui souffrent de famine, il est ici question de se libérer de la nécessité de mourir des suites d'un manque de nourriture physique. Les gens meurent de faim parce qu'on ne leur a pas encore appris l'existence de cette source de nourriture alternative, ni parlé de la maîtrise de l'esprit et de la puissance de la pensée qui permettent de créer une réalité différente. »

Jasmuheen est interviewée au sujet de son alimentation :

« Juste pour être sûre, vous ne mangez vraiment rien ? - Mon Dieu, non ! Ce que je dis aux gens, c'est que je vis probablement d'environ 300 calories par jour, ce qui correspond au lait que je prends dans mon café. Donc je vis de prana. Toute ma nourriture, vitamines, minéraux, tout ce dont j'ai besoin pour rester forte et en bonne santé vient de prana ces douze dernières années. »



En 1995, Jasmuheen sort un livre. En version anglaise puis française: « Vivre de lumière : 5 ans sans nourriture matérielle ». Dans ce livre est décrit le processus de 21 jours, rituel d'initiation et de purification qui promet plus de conscience et d'éveil. Ce processus est emprunté à Charmaine Harley qui canalisait le « maître ascensionné Saint-Germain ». Ce dernier lui aurait transmis un enseignement

dans lequel figure ce processus dont le problème principal est qu'il demande ne rien boire pendant les sept premiers jours. Au-delà de ne rien manger.

« Votre processus [de 21 jours] commence à minuit et à partir de ce moment, il n'y a plus rien à manger ni à boire pendant les sept prochains jours (...) – Ne vous inquiétez pas si vos intestins ne se vident pas aussi vite que vous le pensiez. (...) Vous ne devez avaler aucun liquide. (...) Du jour 4 au jour 7, ne prenez encore aucun liquide. (...) Le 7ième jour: un jus est permis. Voici quelques signes qui montrent que le corps commence à se nettoyer: Incapacité de dormir, migraine, nausées, irritabilité, Douleurs musculaires, Langue pâteuse, Mauvaise haleine, Sensation de faiblesse, Agitation.»

Ces derniers signes montreraient que le pratiquant est sur la bonne voie, celle de la purification. Pourtant, ces signes peuvent aussi être des alertes d'un corps en souffrance, alertes qui risquent d'être interprétées comme des encouragements à s'entêter sur un chemin spirituel délétère.

« Sans nourriture, le corps se met à se consommer lui-même avec pour conséquences d'endommager les tissus, voire la mort quand les reins ou le cœur flanchent. Mais sans liquide, la déshydratation peut tuer en quelques jours. Une grève de la soif n'est tenable que quelques jours, au grand maximum une semaine», commente le monde médical.

Jasmuheen allait-elle revenir sur ce processus et reconnaître qu'en fin de compte ce n'était pas la voie à suivre ? Il n'en fut rien :

« Si quelqu'un n'est pas préparé et n'écoute pas sa voix intérieure, le processus de 21 jours peut causer beaucoup de problèmes, depuis une perte de poids extrême jusqu'à la mort même. Si vous voulez vous libérer du besoin de manger, alors vous commencez par devenir végétarien puis végétalien en cessant de consommer tout produit d'origine animale, ensuite vous mangez cru, puis vous vous limitez aux fruits, ensuite aux légumes et enfin au prana.

Trouvez-vous aujourd'hui que les directives données dans le premier livre étaient fausses ou mensongères ? *Pas fausses, non. Mais je pensais que les gens auraient un peu plus de discernement et j'espérais qu'ils comprendraient le vrai message de ce livre et seraient responsables et bien préparés.»*

Jasmuheen ne désavoue pas le processus de 21 jours, elle affirme qu'il n'est pas adapté au plus grand nombre. Les choses vont se corser.

En 1997 décède TIMO DEGEN en Allemagne.

Au 12ième jour de son régime, il rapporte avoir des troubles de la vue et une semaine plus tard, il tombe dans le coma. Le porte-parole de l'hôpital déclara que Timo Degen a été victime d'un effondrement quasi complet de son système circulatoire. Il ressemblait à un rescapé des camps de concentration. Après quatre semaines sous perfusion, il reprend des forces ... avant de chuter et de mourir d'un traumatisme crânien.

1998 voit le décès de LANI MORRIS en Australie.

Il y eut jugement, confirmé en appel : le couple Pesnak, respirianiste, fut condamné à plusieurs années de prison. Retour sur une affaire dramatique : après avoir lu « Vivre de lumière », Lani Morris était convaincue que le processus d'initiation de 21 jours était pour elle. Le 13 mai 1998, le couple Pesnak envoie des règles à Lani : dans le document, une mention exonère les Pesnak de toute responsabilité si les choses tournaient mal. Le 13 juin, Lani Morris est accueillie par les Pesnak à l'aéroport de Brisbane. Ceux-ci l'emmènent à leur maison. Il laisse Lani seule dans une caravane, l'isolement étant essentiel. Le 19 juin, Lani est si distraite, confuse, qu'elle prend sa douche toute habillée. A 16h, elle chute. Le couple la met au lit, elle ne le quittera pas le lendemain, tout juste capable de marmonner. Mme Pesnak estime que parfois l'intervention d'un médecin classique dans le processus peut être fatale ... Le 20 juin, un samedi soir, elle reçoit son premier jus d'oranges dilué. Elle ne peut plus bouger son bras droit. Jim Pesnak

appelle le Dr Moulton, qui a lui-même suivi le processus de 21 jours. Le Dr ne se déplace pas, bien au fait du processus et de ses effets. Il était pour lui évident que les symptômes présentés manifestaient l'expulsion de toxines, des suites d'un combat spirituel interne. Le 21 juin, à 8h du matin, elle a déjà consommé 2 litres de jus d'oranges dilué. Lani est prise d'incontinence, vomit, marmonne et a le hoquet. Elle a besoin d'aide pour aller aux toilettes et reste la plupart du temps alitée. Le 22 juin, Lani est incapable de parler normalement et utilise un langage des signes. Le hoquet n'a pas cessé. Elle n'est pas très alerte et est incapable de se relever lorsqu'elle chute. Mme Pesnak place une planche sur le côté de son lit pour l'empêcher de tomber. Lani continue de boire du jus d'oranges dilué. Jim Pesnak appelle de temps en temps le Dr Moulton. Le 23 juin, la jambe droite de Lani est affaiblie. L'incontinence n'a pas cessé ni les vomissements qui prennent toutefois une autre forme (caillots noirs). Lani n'est plus capable d'écrire de la main droite et ne peut que gribouiller de l'autre. Le 24 juin, une substance noire sort de sa bouche, marquant son visage et tachant la literie. A 11h du matin, elle hyper ventile et à midi a des difficultés à respirer. Et pour cause, sa bouche est encombrée de cette substance noire. Les Pesnak séparent ses mâchoires de sorte qu'elle puisse respirer correctement. Ils insèrent un tube dans ses voies respiratoires. A 14h16, Jim appelle le Dr Moulton à qui il laisse un message : Lani a des difficultés respiratoires, elle a arrêté de respirer jusqu'à ce qu'il fasse des compressions thoraciques. Peu après, Jim appelle une ambulance. Lani est inconsciente et sévèrement déshydratée. Elle est mise sous assistance respiratoire. Une radiographie révèle qu'elle souffre d'une pneumonie laissant penser qu'elle avait aspiré dans ses poumons une partie du contenu gastrique. Ceci causa de graves dommages et un affaissement des poumons rendant difficile la respiration. Lani reçut un traitement médical ... jusqu'à sa mort, le 1 juillet 1998. Le 2 juillet, le pathologiste cite également d'autres dysfonctionnements graves : attaque cérébrale, détresse rénale aigüe et une ischémie du pied droit. Il examine le cerveau de Lani et en conclut que si elle avait reçu de l'aide médicale le 20 juin, l'attaque cérébrale n'aurait pas fait autant de dégâts et sa vie aurait pu être sauvée.

En résumé : Confusion, chutes, expression verbale atteinte, bras droit paralysé, incontinence, vomissements, hoquet, alitée, conscience altérée, jambe droite affaiblie, « caillots » noirs régurgités, main droite non fonctionnelle, main gauche affaiblie, hyperventilation, détresse respiratoire, intubation, compressions thoraciques.

VERITY LINN décède en 1999 en Ecosse. La Police pense qu'elle suivait le processus de 21 jours. Son journal intime relève que dans ses derniers jours, elle n'a bu ni mangé, croyant purifier son corps spirituellement et recharger ses batteries physiquement aussi bien que mentalement. Le 4 septembre, elle arrête de boire et de manger. Le 11 septembre, elle écrit une dernière fois dans son journal. Elle est morte d'hypothermie et de déshydratation, au milieu des landes. Verity Linn n'avait pas de contact avec Jasmuheen mais avait suivi à la lettre le processus décrit dans le livre.

Jasmuheen a commenté ces décès :

« Le plus gros problème que j'ai eu en tant qu'écrivain, (...), c'est que les gens ne suivent pas ce que vous leur proposez de faire. Sept personnes sur dix qui ont lu mon livre Lichtnahrung ont ignoré ce que je leur ai dit de faire. Je n'aime pas ça, vous savez. C'est ainsi que nous avons eu trois situations avec des gens qui ont fait quelque chose de totalement différent de ce que nous proposons dans le livre et, à cause de leur choix, ils ont eu des problèmes et sont morts ... et les médias dirent : « Vous êtes une mauvaise fille, vous tuez des gens ! » Peut-être que s'ils avaient suivi ce que je leur disais de faire dans le livre, ce ne serait pas arrivé ... C'est dur pour moi car, à un niveau métaphysique, je sais (...) que le moment de votre mort est connu au moment de votre naissance. Donc la mort n'est pas quelque chose qui arrive par accident, cela découle d'un choix d'un niveau supérieur et en dehors du temps ... Mais comment voulez-vous dire cela à des médias non éduqués ? »

Vint alors le temps où les médias australiens s'intéressèrent de très près à Jasmuheen. Ils réalisèrent un reportage lors duquel ils filmèrent plusieurs jours d'affilée Jasmuheen, sous haute surveillance, afin de mettre à l'épreuve ses prétentions de ne vivre que d'air et de lumière.

Reportage « sixty minutes »

Jasmuheen croit pouvoir vivre sans nourriture ni eau. Quand nous avons proposé le test, elle a marqué son accord sans hésitation. (...) [Jasmuheen :] « Vous ne me regarderez pas mourir, j'en sortirai souriante, ce sera comme des vacances. » Nous avons installé Jasmuheen dans un hôtel de Brisbane avec une équipe de gardes féminines présentes dans sa chambre 24h/24 pour être sûrs qu'elle ne boirait ni ne mangerait. Son évolution était suivie par le Dr Beres Wenck, présidente de l'antenne Queensland de l'association médicale australienne. (...) [Dr :] « Vous êtes déshydratée. (...) Si nous maintenons le test, cela peut endommager vos reins. » Jour 3 : Jasmuheen se plaint de la pollution qui limite son aptitude à transformer l'air en nourriture. (...) Nous avons accepté de changer de lieu. (...) Jasmuheen était de nouveau heureuse mais commença à avoir le visage émacié. Au jour 4, son état s'était détérioré de façon dramatique. Sa fréquence cardiaque était haute, sa tension basse et elle avait déjà perdu 6kgs. [Dr :] « Vous êtes très déshydratée. Ses yeux sont un peu « enfoncés », sa tension a doublé par rapport au départ. » [journaliste :] « Est-ce qu'elle entre dans une période dangereuse ? » [Dr :] « Très dangereuse. » [journaliste :] « Quels sont les risques ? » [Dr :] « Si elle continue, ses reins flancheront. Elle est en train de brûler ses graisses et ses muscles. Elle n'urine plus. 60minutes se rendrait coupable s'il l'encourageait à continuer. (...) Elle devrait arrêter maintenant. » [journaliste :] « Pouvez-vous accepter, en toute intelligence, que vous ne pouvez vivre d'air ? » [Jasmuheen :] « Non, (...) » [journaliste :] « Je peux voir que votre corps s'effondre. » [Jas :] « Parce que j'ai passé deux jours à me battre contre un empoisonnement au monoxyde de carbone ! » (...) [Dr :] « La grande majorité des gens ne croit pas une seconde que Jasmuheen pratique ce qu'elle prêche. »

Jasmuheen a commenté ce reportage : « Mon pouls était normal durant toute l'expérience et le poids que j'ai perdu correspond à ce que je leur avais dit à savoir que les conditions de l'expérience m'ont soumise à de l'énergie négative qui a pu interférer avec le courant pranique. Oui, trois personnes sont mortes au cours du processus de 21 jours que nous ne pouvons donc plus promouvoir, pas seulement à cause de ces décès mais parce que les gens ne suivent pas toujours nos recommandations. Nous avons tous en nous cette ressource qui peut éliminer toutes les famines. »

2004 décès de HEIDE MAYER en Autriche. A nouveau, le livre « Vivre de lumière » est pointé du doigt.

2007 MARC, au Québec, décède : « Le coroner écrit entre autres que des livres à caractère spirituel ont été retrouvés sur la table de nuit de la victime, dont celui de la grande prêtresse du respirianisme de Jasmuheen. Son livre s'intitule « Vivre de lumière ».

- Coroner : Le journal que Monsieur a conservé sur son expérience de jeûne est très évocateur. Au départ, il pèse 63.5kgs. Au huitième jour, la balance affiche 54.5kgs.
- Marc : Mes énergies sont comme hier. J'ai plus de balance. Je marche sans me tenir sur les murs.
- Le coroner conclut : à 50.5kgs, il a perdu 20% de son poids. La nuit suivante, il ne dort pas. Au matin, il réussit tant bien que mal à se rendre dans la baignoire. L'effort provoque vraisemblablement une arythmie maligne. »

Finalement, l'homme git dans son bain lorsque les autorités le découvrent. Il a perdu près de 30 livres en moins de 2 semaines.

2011 ANNA GUT, en Suisse, est le dernier décès, à notre connaissance, imputé au respirianisme de Jasmuheen.

Enfin, notons que Jasmuheen vient donner conférence et séminaires à Paris en juin 2015.

Sources

- SUPREME COURT OF QUEENSLAND, *Affaire Pesnak*, audience du 9/05/2000.
- RICHARD CARLETON, *Living on air*, October 1999, in sixtyminutes.
- JASMUHEEN (Self Empowerment Academy), *The prana program, Effective and enjoyable Evolution*, 2006, ebooks.
- JASMUHEEN, *Vivre de lumière, 5 ans sans nourriture matérielle*, 1999, Paris.
- JASMUHEEN, *Pranic living and the-21-day-process with Jasmuheen*, 3/04/2010, chaîne Youtube Jasmuheen.
- JASMUHEEN, *60 minutes, Wikipedia and more with Jasmuheen*, 24/02/2010, chaîne youtube Jasmuheen,
- CHAINE CHRISTIAN BREITSCHMID, *Lichtnahrung teil 01*, 5/09/2010.
- LAURA KIBBY, *Fasting guru defends cult as doctors warn that her disciples are on path to suicide*, 23/09/1999, in *The Express*, & FÉDÉRATION DES MAISONS MÉDICALES ASBL, *Que se passe-t-il physiquement lors d'une grève de la faim ?*, p.30, in *Santé conjugée*, 10/2005, n°34.
- BBC, *Guru condemned as 'dangerous'*, 6/4/2000.
- TOM WALKER & JUDITH O'REILLY, *Three deaths linked to 'living on air' cult*, 26/9/1999, in *Sunday Times (London)*.
- GEOFFREY NEWMAN, *Quest for inner peace led Lani to a cruel death*, 20/11/1999, in *The Australian*,
- MARIE-PIER CLOUTIER, *Des croyances dangereuses pouvant mener à la mort*, Émission JE (Canada), 13/03/2014.

2) LES PREMICES DE L'EMPRISE SECTAIRE

Les débuts possibles d'une dérive sectaire: un exemple vécu dans le secteur de la danse

Corinne Evanese

Extrait du dernier rapport de la MIVILUDES (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires), dont vous pourrez lire l'intégralité ici :

<http://www.derives-sectes.gouv.fr>

Le mot du Président : "Comme nous le signalons depuis plusieurs années, le phénomène sectaire poursuit sa mutation. Dans les années 1980/1990 de grands mouvements avaient sévi dans notre pays ; leur impact et leur dangerosité avaient entraîné la forte réaction des parlementaires et la création d'associations de victimes, dont le rôle doit être salué, avant que le gouvernement ne crée la Mils puis la Miviludes. On observe aujourd'hui une atomisation du phénomène sectaire et un éparpillement de petits groupes centrés autour d'un individu qui impose sa loi aux « adeptes ». On appâte une personne, le plus souvent à un moment critique de sa vie (rupture familiale, deuil, maladie grave, perte d'emploi...), on l'amène peu à peu par d'insidieuses manœuvres psychologiques, accompagnées parfois de pressions physiques, à perdre son autonomie et son libre-arbitre. "

Cette atomisation, cet éparpillement ont pour conséquence qu'il est devenu plus difficile de déceler une dérive sectaire, qu'est-ce qui en relève, qu'est-ce qui n'en relève pas ?

Vous allez consulter un thérapeute pratiquant telle ou telle méthode, vous vous inscrivez à une formation, un stage, une activité artistique ou sportive, qu'est-ce qui vous garantit que la personne responsable est sérieuse, compétente, honnête et ne cherchera pas à vous manipuler dans le but de vous escroquer ?

RIEN, vous n'êtes à l'abri de rien, il faut toujours être vigilant et ne pas accorder sa confiance à priori ; la confiance étant un bien qui se mérite.

Voici quelques mois, j'ai participé à un stage de danse ; le comportement de l'enseignante et celui de ses élèves m'a choqué ; l'enseignante faisant preuve d'un abus de pouvoir manifeste et ses élèves d'une soumission suspecte... Je ne dispose pas de suffisamment d'informations sur cette école de danse, ni sur ce groupe pour trancher : s'agit-il ou non d'une dérive sectaire ? J'ai malgré tout décidé de témoigner, de raconter ce que j'ai vu et entendu en pointant du doigt les signes, les symptômes qui m'ont alerté.

Une collègue de travail m'avait parlé en bien d'un professeur de danse qui animait régulièrement des stages d'un week-end dans ma ville. Ayant envie de découvrir ce qu'elle proposait, je m'inscrivis à un de ces stages qui devait avoir lieu au CREPS (Centre Régional d'Education Physique et Sportive), repas de midi tiré du sac.

J'ai trouvé dès le départ curieux qu'un stage de danse se déroule dans un gymnase, le sol de béton se prêtant mal à ce genre d'activité, il aurait fallu un parquet. En outre, les gymnases ne sont guère chauffés, et nous étions en hiver. Le professeur insista malgré tout pour que je retire mes chaussons, nous devions tous danser pieds nus... Je fis une tentative et, vu la température glaciale du sol, je remis bien vite mes chaussons.

Immédiatement, le professeur vint vers moi et insista pour que je les retire : « Danser pieds nus est essentiel car cela vous permet de percevoir l'énergie de la terre et de vous en nourrir » affirma-t-elle d'un ton péremptoire. Manifestement, tous les stagiaires avaient l'air de croire à cette niaiserie, je fus la seule à refuser de me déchausser.

Les gourous ont l'habitude d'employer un certain vocabulaire, le mot ENERGIE en fait partie : ils voient de l'énergie partout et attribuent à ce mot un sens totalement ésotérique ; la fameuse « énergie de la terre » est une croyance que l'on retrouve fréquemment dans les groupes à prétention New Age ou chamanique, chez les amateurs de Fen Shui et de géomancie ; ces gens croient qu'il existe une force ou énergie invisible et mystérieuse dans l'univers, impossible à détecter avec des instruments scientifiques, même les plus élaborés et que seuls certains initiés ou personnes douées de pouvoirs supranormaux peuvent percevoir. De telles croyances n'ont rien à faire dans un cours de danse.

Lire à ce sujet cet article paru sur le site de l'AFIS (association française pour l'information scientifique)

<http://www.pseudo-sciences.org/spip.php?article873>

Mon refus répété de retirer mes chaussons contraria fortement le professeur qui manifestement n'en avait pas l'habitude, elle déclara :

« Ce stage ne vous apportera pas grand-chose si vous persistez dans votre refus, vous devriez vous demander pourquoi vous manifestez de telles résistances à marcher pieds nus. »

La culpabilisation de l'élève ou du disciple fait partie de la stratégie des gourous : s'il ne suit pas les directives du maître, non seulement il a tort mais quelque chose « ne tourne pas rond dans sa tête », d'où l'utilisation du mot « résistances » tiré du vocabulaire psychanalytique.

Les gourous usent et abusent de certains concepts psychanalytiques, en particulier lorsqu'ils ont recours les arrangements, lorsqu'ils sont à court d'arguments...

Nous avons affaire ici à une forme d'argumentation de type pervers « pile je gagne, face tu perds » : si je retire mes chaussures, le professeur gagne mais si je les garde aux pieds elle gagne aussi puisque cela prouve que je suis incapable de les ôter et de marcher pieds nus (en raison d'un traumatisme de la petite enfance peut-être ?).

A propos de cette d'argumentation de mauvaise foi « pile je gagne, face tu perds » je vous conseille de lire ce qu'en écrit ce blog scepticisme scientifique :

<http://scepticismescientifique.blogspot.fr/2009/01/pile-je-gagne-face-tu-perds-la.html>

Je paye pour participer à un stage de danse, or, celui se déroule dans de mauvaises conditions, le professeur est responsable de cette situation mais se débrouille pour que ce soit tout de même à moi de me remettre en question ! Et tout ça parce qu'elle ne veut pas reconnaître qu'on ne fait pas danser les gens sur du béton dans un gymnase plein de courants d'air en plein hiver...

Ce bras de fer avec l'enseignante m'avait donné envie de tourner les talons mais je n'oubliais pas ma mission de déléguée d'une association de lutte contre les dérives sectaires et je n'allais pas rater une telle occasion d'en apprendre plus sur ce groupe et son enseignante !

Au cours de la matinée, son comportement ne fit que confirmer ma mauvaise impression de départ. Elle faisait preuve d'une grande dureté avec ses élèves, critiquant sans cesse leurs gestes, les reprenant, les interrompant en permanence, les traitant de « gourdes » et les humiliant en public...

Le plus étrange était que personne ne protestait !

J'ai également bien retenu un de ses discours :

« Pour bien danser, trouver un mouvement libre, vous devez accepter de redevenir des petits enfants maladroits qui apprennent à marcher, oublier votre façon de bouger, oublier vos conditionnement, laissez aller vos jambes ! Elles savent ce qu'est un mouvement naturel... »

Pourquoi faudrait-il régresser vers la petite enfance pour bien danser ? Suis-je dans un cours de danse ou dans une séance de psychothérapie prenant pour support la danse ? Le dépliant de présentation du stage n'indiquait rien de tel...

Au cours de ce week-end, j'eus de plus en plus l'impression de ne pas être dans un cours de danse mais bien d'assister à une séance de danse thérapie. La question de fond que pose ce type de cours est la suivante : la danse peut-elle devenir une thérapie ?

Tout dépend ce qu'on met derrière le mot « thérapie ». Le rôle du professeur de danse n'est pas de se substituer à celui du psychologue. Certes, la pratique de la danse a de nombreux bienfaits pour le corps, le bien être, la joie de vivre, mais ne saurait remplacer une psychothérapie faite avec l'aide d'un professionnel.

D'autre part, pour bien comprendre ce que la proposition de cette enseignante a d'inepte, faisons une comparaison : imaginons un professeur d'anglais affirmant à ses élèves adultes : « pour bien parler anglais, il est nécessaire d'accepter de régresser vers la petite enfance, redevenir le petit enfant maladroit qui apprend à parler, faire des ba bi bo boubou. Si vous appliquez cette méthode, vous retrouverez la liberté de parole de l'enfant, sa capacité à apprendre d'une façon naturelle une langue etc... »

De telles assertions sont fausses : il est impossible une fois devenu adulte de retrouver la facilité d'apprentissage d'un enfant, pas d'avantage de retrouver sa spontanéité, son naturel, ses mouvements libres de tout conditionnement.

Enfin et surtout, le comportement de cette enseignante s'oppose à toute spontanéité, toute liberté, tout naturel. Comment ses élèves pourraient-elles s'exprimer librement, « laisser aller leurs jambes » pour employer le vocabulaire du professeur alors que celle-ci passe son temps à les houspiller dès qu'elles font un pas de travers ?

D'un côté ces danseuses devraient faire preuve de spontanéité, d'autre part obéir à des directives avec un fort risque de réprimande, n'est-ce pas contradictoire ?

Ce type de comportement ressemble fort à ce qu'on appelle en psychologie : « la double contrainte ». J'en ai trouvé de multiples définitions sur internet mais j'aime bien celle-ci :

« La double contrainte est la juxtaposition de deux contraintes qui s'opposent.

L'application de chacune de ces contraintes est contraire à l'autre et peut laisser perplexe, révéler une erreur de communication, ou pire, être à l'origine de graves troubles psychologiques parfois »

<http://zeboute.wordpress.com/2013/03/28/la-double-contrainte-communication-bloquee-bateson-paradoxe/>

L'erreur de communication répétée par cette enseignante qui n'est pas une novice dans sa profession peut être aussi une stratégie, une tentative de manipulation mentale visant à déstabiliser ses élèves.

Pour bien se faire comprendre d'un public peu familier de ce concept, voici un autre exemple :

La double contrainte, communication de type pervers, est régulièrement utilisée dans certaines entreprises, ou organismes fonctionnant désormais comme tels : une infirmière reçoit 2 ordres contradictoires : d'une part apporter des soins de qualité à ses malades, d'autre part faire des économies en passant de moins en moins de temps avec chaque patient alors que leur nombre augmente et que le personnel diminue.

La situation de cette infirmière est néanmoins bien différente de celle des danseuses, une entreprise ne fonctionnant pas de manière sectaire : l'infirmière est à son travail, elle est certes maltraitée mais touche un salaire alors que ces danseuses payent pour se faire maltraiter alors qu'elles venaient là pour se faire du bien.

Vint le moment de la pause de midi ; je pris le temps d'observer ces dames et je constatai qu'elles avaient toutes dépassé la quarantaine ; leurs tenues vestimentaires rappelaient celles des années 70 : jupes paysannes à fleur et bouses assorties, certaines femmes portaient leurs cheveux gris longs, voire très longs ce qui est rare dans cette classe d'âge et leur donnaient des allures de vieilles sorcières.

J'avais l'impression de me retrouver dans les années baba cool, comme si ces femmes n'en étaient jamais sorties, comme si elles étaient restées bloquées à cette époque de leur jeunesse

Je décidai de profiter de cette pause repas pour mener ma petite enquête. Ce fut fort instructif. J'observai tout d'abord que j'étais la seule à avoir apporté un sandwich. Toutes ces dames mangeaient bio, végétarien voire, pour certaines d'entre elles avaient supprimé de leur alimentation les produits laitiers censés être mauvais pour la santé (pas très malin lorsque l'on est ménopausée et qu'on risque l'ostéoporose), l'une des stagiaires me vanta son régime alimentaire : elle était crudivore !

A lire sur ce site un article bien informé sur les dangers des régimes alimentaires déséquilibrés :

<http://www.filsantejeunes.com/du-vegetarisme-a-l-orthorexie-5424>

J'ai appris en lisant cet article qu'adopter sur le long terme un régime alimentaire excluant toutes sortes d'aliments est considéré comme une maladie, elle porte un nom : l'orthorexie. Cet autre article paru sur le site de l'AFIS

(association française pour l'information scientifique) conteste les méfaits attribués à la consommation de produits laitiers

<http://www.pseudo-sciences.org/spip.php?article1735>

Les personnes faisant partie d'un groupe sectaire adoptent fréquemment des régimes alimentaires fantaisistes et dangereux ; ce problème est abordé dans cet article paru sur le site de l'association psychothérapie-vigilance

http://www.psyvig.com/default_page.php?menu=1046&page=35

Rencontrer une ou deux personnes pratiquant un régime alimentaire étrange peut arriver mais lorsque presque tous les membres d'un groupe en font autant cela devient suspect.

Au cours de ce week-end, j'eus l'occasion de poser des questions à certaines stagiaires ; j'appris que les personnes réunies là se connaissaient toutes et étaient membres de cette école depuis des années, voire pour certaines d'entre elles, depuis des dizaines d'années.

Lorsque j'abordai le problème de l'enseignante, notamment la dureté avec laquelle elle traitait ses élèves, je me heurtai à un mur d'incompréhension. Pire, chacune eut l'air de trouver son attitude positive :

« Mais c'est bien qu'elle nous secoue, elle nous pousse à progresser, à nous surpasser, nous devons accepter de remettre en question notre Ego etc... »

Comme si on ne pouvait pas enseigner autrement !

Prendre la défense de celui qui vous maltraite peut signifier que l'on se trouve sous son emprise ; l'emprise mentale qu'un gourou exerce sur ses disciples les empêche d'avoir tout sens critique à son égard

Pour en savoir plus sur l'emprise mentale, lire cet article sur le site de l'avocat Daniel Picotin spécialisé dans le droit des dérives sectaires

<http://www.danielpicotin-avocat.com/index.php/manipulation-mentale-emprise-mentale-un-systeme-daccrochage-dans-le-couple-gourouadepte/>

Suite à ce stage, j'eus l'occasion de rencontrer des personnes ayant quitté ce groupe et qui me tinrent un tout autre discours, très négatif celui-là, certaines d'entre elles ayant pris la fuite au beau milieu d'un stage, l'enseignante ayant réussi à les faire pleurer à force de réflexions déplaisantes, le mot de harcèlement fut même prononcé...

On peut se poser la question : pourquoi cette femme parvient-elle, malgré son comportement à conserver un certain nombre de fidèles ? Qu'est-ce qui incite ses élèves à rester ? Rien ne les y oblige, elles ne sont pas en situation de travail, elles ne préparent pas un examen ou un concours et ce ne sont pas les écoles de danse qui manquent...

Un certain nombre d'indices nous incite à dire qu'il y a bien un problème dans ce groupe ; toutefois il faudrait en apprendre d'avantage pour se faire une opinion définitive : je ne les ai fréquentés qu'un week-end, c'est peu.

Pour pouvoir affirmer qu'une dérive sectaire existe, il est nécessaire de recueillir un grand nombre d'indices, un ou deux ne suffisent pas. Par exemple vous constatez que votre fille est devenue végétarienne, même si son comportement ne vous plait pas n'en déduisez pas pour autant qu'elle fait partie d'une secte...

2) REVUE DE PRESSE

EVANGELIQUES

La valse des titres dans les églises évangéliques

Starducongo.com , Franck CANA, 29 Octobre 2014

Afrique, (Starducongo.com) - L'une des particularités des églises évangéliques dites de réveil est l'existence en leur sein d'une course tous azimuts aux titres dans laquelle excellent de nombreux serviteurs de Dieu consacrés ou auto-proclamés. C'est au début des années 2000 que nous avons constaté l'apparition de ce phénomène qui a fini par prendre de l'ampleur et atteindre aujourd'hui son apogée dans les églises dirigées et fréquentées par des sujets d'origine africaine.

Le Seigneur me dit de te dire que tu n'es pas pasteur, tu es un apôtre

Si, du côté européen, le plus courant est le titre de pasteur, du côté afro, la réalité ressemble beaucoup plus à un self-service. « On est jamais mieux servi que par soi-même », dit-on. Reçus dans le bureau d'un homme de Dieu dont la porte supportait l'inscription « Apôtre », à la question comment avez-vous fait pour devenir apôtre, l'intéressé nous rétorqua ceci : « Une fois, un pasteur est venu prêcher ici dans l'église, à la fin de son propos, il m'a dit : Le Seigneur me dit de te dire que tu n'es pas pasteur, tu es un apôtre ».

A la sortie de son bureau, il nous a semblé logique de nous demander ce qu'il adviendrait si une infirmière de passage lui disait qu'il est infirmier ? Et un garagiste ? Et un médecin porteur d'un message du même genre ? Il est vrai que l'Église est une institution ordonnée à laquelle Dieu a donné « les uns comme apôtres, les autres comme prophètes, les autres comme évangélistes, les autres comme pasteurs et docteurs, pour le perfectionnement des saints en vue de l'œuvre du ministère et de l'édification du corps de Christ ». Cependant, il semble maintenant évident pour des intérêts autres que ceux de l'Église, que certaines personnes s'offrent une liberté pleine d'orgueil.

Des grades à la carte

L'apôtre français Jean-Paul Bernadat, qui œuvre avec brio depuis 29 ans à travers le monde, est une exception bien justifiée. La propension à vite monter en grade ou à passer d'une appellation ecclésiastique à une autre est plus courante chez les Africains. Peu importe le pays où ils exercent. La concurrence et les comportements asociaux ont été transportés dans les églises par ceux qui portent leur croix. Et comme « le poisson commence toujours par pourrir par la tête », une foule de serviteurs se livrent une lutte d'influence et de positionnement sans merci.

A y voir de près, la recherche du prestige, la course au leadership, la quête d'un gain ainsi que la possibilité d'effacer l'échec scolaire, académique ou social sont les principales raisons de cette main basse sur les titres. Ainsi, les impétrants francophones ont d'abord emprunté des noms anglophones qui impressionneraient mieux les fidèles. Les uns ont opté pour se faire appeler Bishop. Ces derniers ont été ensuite concurrencés par les archibishops. Pendant ce temps, d'autres futés ont cru bon s'inscrire dans la nouvelle catégorie des prophètes des nations.

Cette ingéniosité en a inspiré d'autres qui se sont logés dans la classe supérieure des évêques, eux-mêmes aujourd'hui débordés par les généraux et les professeurs-docteurs. Belle revanche sur la vie et sacré tour de passe-passe par exemple pour les docteurs qui n'ont jamais mis les pieds dans un lycée ou dans une faculté. Comme quoi « tous les chemins mènent à Rome » ! Si tous ceux qui ont été précédemment cités sont situés dans la partie haute de cette hiérarchisation sacerdotale, cela bouge également dans les strates inférieures. On y trouve les frères et les bergers. En Europe, le phénomène des bergers fait particulièrement florès dans les églises congolaises en Allemagne.

Les femmes ne sont pas en reste

Les femmes ont également pris le train de la promotion accélérée. Les pasteurs se sont fait voler la vedette par une foule de prophétesses qui, elles-mêmes, viennent d'être surclassées par des consœurs inspirées par l'anglais : les révérendes. C'est parfois carnaval... Au point que nous avons pu découvrir un pont de l'église en Suisse portant le titre bien étrange « d'apôtre du Saint-Esprit », oui Saint-Esprit. Dans certaines églises, l'autopromotion fait suite à une insurrection que les insurgés justifient par le fait qu'il y a des leaders qui refusent ou tardent trop avant de consacrer leurs collaborateurs.

Mais dans l'ensemble, ce burlesque chrétien concerne la nouvelle génération de serviteurs. Les anciens tels qu'Olivier Derain au Burundi, l'Américaine Audrey Mack, le Congolais Jean-Bosco Kindomba ou encore le Français Jean-Paul Bernadat ne sont pas concernés par ce tango des derniers temps.

Ce faisant, ces agissements ne doivent pas perturber les croyants car ils avaient été prévenus au sujet de leur apparition. D'autant plus que l'essentiel réside dans l'annonce de la Bonne Nouvelle et non pas dans ces attitudes humaines incriminables. En tout cas, chacun devrait veiller sur sa propre conduite et méditer la déclaration de l'ancien premier ministre français, Pierre Mauroy, selon laquelle : « Si nous connaissions les autres comme nous-mêmes, leurs actions les plus condamnables nous paraîtraient mériter notre indulgence ».

http://www.starducongo.com/La-valse-des-titres-dans-les-eglises-evangeliques_a10795.html?print=1

Anderlecht: des guérisons miraculeuses dans une église évangélique

A.Do. La Capitale, 26 Octobre 2014

Des guérisons miraculeuses se produiraient à Anderlecht. C'est en tout cas ce que laissent croire de nombreuses vidéos publiées sur Youtube par l'Assemblée du Dieu Vivant, une église évangélique. Ainsi, des cancers et autres maladies graves y auraient été soignés par les prières du Pasteur.

Chaque année, une dizaine de nouvelles Églises évangéliques voient le jour à Bruxelles. Parmi celles-ci, il y a l'Assemblée du Dieu Vivant à Anderlecht.

Cette église affiche complet tous les dimanches. Il faut dire que l'ambiance y est plutôt festive et conviviale. Musiques et chants sont au programme des cultes. Mais pas que. « *L'Assemblée du Dieu Vivant est un lieu de prière, d'adoration, de délivrance, de guérison, de formation, d'influence et de prospérité et de réconfort.* » C'est le message que nous pouvons lire à l'entrée de l'église évangélique. De guérison ? L'Assemblée du Dieu Vivant (A.D.V) est connue pour les guérisons miraculeuses réalisées en présence du Pasteur de l'église, Toni Silasi, également appelé « Papa ». En effet, les Évangéliques ont habituellement pour croyance que Dieu guérit mieux que les médecins.

De nombreuses vidéos de ces miracles ont été postées sur la plate-forme Youtube par l'A.D.V. « Les boiteux marchent au nom de Jésus », « Le virus du Sida a disparu de mon sang » ou encore « Guérison miracle d'un cancer du sein » sont les titres de ces films tournés durant différentes cérémonies de l'église.

Sur une musique mélancolique, le pasteur Toni Silasi qui préside l'A.D.V. prend la parole. « *Depuis combien de temps souffres-tu de cela ?* » Demande-t-il à une dame qui s'aide d'une béquille pour tenir debout. Toni Silasi lui demande alors d'enlever sa béquille et de marcher. « *Au nom de Jésus !* ». La femme pose un pied devant l'autre et fait des va-et-vient, durant de longues minutes. Cela sous les applaudissements des autres fidèles.

Plus impressionnant encore, dans l'une de ces vidéos, une jeune femme témoigne et assure avoir été soignée du Sida par les prières. « *Mon Dieu est le docteur* », crie-t-elle. Des archives ont été intégrées à ce film sur lesquelles nous y découvrons la même jeune femme entrer en transe sous les prêches du Pasteur. « *Sida quitte ! Tu n'as plus ta place dans ce corps !* ». La fidèle s'effondre alors sur le sol et y reste, inconsciente, durant un long moment. « *Grâce à Dieu, on ne voit plus rien dans mon sang* », lance-t-elle à nouveau.

Nous avons tenté de joindre Toni Silasi à de nombreuses reprises. Ce dernier n'a cependant pas voulu faire de commentaire sur ses guérisons miraculeuses.

<http://www.lacapitale.be/1133364/article/2014-10-26/anderlecht-des-guerisons-miraculeuses-dans-une-eglise-evangelique>

MEDECINES PARALLELES

Biologie totale, Biopsychogénéalogie

La prétendue auto- guérison psychologique devant le tribunal

La Marseillaise. Marine Desseigne , lundi 29 septembre 2014

Claude Sabbah est poursuivi pour « publicité mensongère » suite au décès d'un homme atteint de cancer.

Condamner une dérive sectaire est très difficile. Parce qu'elle n'a pas de définition juridique, que les victimes se retournent rarement contre leurs croyances et qu'il est difficile de réunir les preuves d'un préjudice avéré, leurs auteurs se retrouvent rarement à la barre. Mais c'est parce que l'Unadfi (Union nationale de défense des familles et

de l'individu victime de sectes) est convaincue de se retrouver devant une dérive sectaire manifeste qu'elle s'est portée partie civile dans le procès qui doit être jugé aujourd'hui au tribunal correctionnel de Montpellier.

L'accusé, Claude Sabbah, n'est pas un gourou à proprement parler. Ancien médecin généraliste (il s'est lui-même fait radier de l'ordre des médecins suite à une suspension), il a développé une doctrine : la Biologie totale. Également baptisée « biopsychogénéalogie », cette méthode, basée sur les croyances du médecin allemand Ryke Dirk Hamer, part du principe que toute maladie trouverait sa cause dans un choc psychoaffectif enfoui, un « conflit », et qu'il suffirait de le ramener à sa mémoire pour qu'un patient en guérisse définitivement. Selon Claude Sabbah, qui a réussi à colporter la Biologie totale jusque dans une conférence à la Sorbonne, sa méthode serait le remède à toutes les pathologies, y compris celles réputées incurables telles que le cancer ou le Sida.

Fervent opposant à la médecine conventionnelle, Claude Sabbah affirme que le simple diagnostic d'une maladie est à l'origine de son amplification, et, sans appeler directement les malades à cesser leurs traitements, il laisse entendre que les poursuivre serait contre-productif. Des déclarations qui ont valu à l'ancien médecin de se retrouver dans le radar de l'Unadfi, mais aussi de la Miviludes, la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires.

Des centaines de disciples

Pourtant, après neuf ans d'instruction, Claude Sabbah n'est aujourd'hui convoqué devant le tribunal correctionnel que pour « publicité mensongère ». L'enquête a fait suite à la plainte d'une femme dont le mari, atteint d'un cancer de la prostate, était décédé après avoir abandonné tout traitement classique pour se conformer aux préceptes de la Biologie totale. « Aucun lien direct n'a pu être établi entre Claude Sabbah et le patient décédé », regrette Alain Caumont, président de l'Adfi Hérault-Lozère, une association membre de l'Unadfi.

Pour la justice, le fait que le mari de la plaignante se soit conformé aux théories de la Biologie totale relève néanmoins de la responsabilité de Claude Sabbah. C'est que l'ancien médecin a réussi à faire des émules. Au cours de formations (grassement rémunérées) et à travers de nombreux supports (payants), Claude Sabbah a converti à sa théorie de nombreux adeptes, y compris médecins, désormais prescripteurs de la méthode. On les retrouve à travers tous les pays francophones (Canada, Suisse, Belgique où un pseudo-thérapeute a été condamné) et particulièrement dans l'Hérault (Claude Sabbah est originaire de Villeneuve-lès-Maguelone). Des centaines, voire des milliers, de disciples de Claude Sabbah, susceptibles d'essaimer encore plus les « théories fumeuses » de la Biologie totale.

Un « désastre » que l'Adfi, entre autres, compte bien réduire au maximum en médiatisant le procès de Claude Sabbah. A défaut d'une condamnation, les associations obtiendraient ainsi la vitrine nécessaire pour mettre en garde les victimes potentielles de la Biologie totale.

Comble de l'ironie, la défense de Claude Sabbah pourrait demander aujourd'hui un report de l'audience en raison de l'état de santé de l'accusé. Mais peut-être le père de la Biologie totale n'a-t-il pas encore réglé tous ses conflits intérieurs...

<http://www.lamarseillaise.fr/herault-du-jour/faits-divers-justice/31787-la-pretendue-auto-guerison-psychologique-devant-le-tribunal>

Cancer : quand les médecines "douces" parasitent le traitement

Par Florian Gouthière, le 4 décembre 2014

Les thérapies "complémentaires" les plus courantes compromettent l'efficacité des traitements de fond contre le cancer, alertent dans une déclaration commune les participants du congrès *Clinical Oncology Society of Australia (Cosa)*.

Le terme de "thérapie complémentaire" englobe de nombreuses pratiques adoptées par les malades pour rendre plus supportable un traitement, renforcer ses effets, voire contribuer indépendamment à la guérison. Près de **70% des malades du cancer** auraient recours à ces "médecines douces".

La plupart de ces pratiques ont déjà été évaluées dans le cadre d'essais cliniques ; certaines apportent un "mieux être" réel ; d'autres n'ont aucune efficacité propre, ne présentant donc aucun danger – tant que le patient n'abandonne pas son traitement pour elles, car il ne s'agit jamais d'**alternatives** aux traitements proposés.

Certaines thérapies complémentaires encouragent la prise de certains **aliments ou substances** interagissant réellement avec l'organisme. Or, ces **substances actives** peuvent **interagir avec les traitements de fond**, ont alerté les membres de la *Clinical Oncology Society of Australia (Cosa)*, lors de leur dernière conférence annuelle.

Leur inquiétude est notamment nourrie par les résultats d'une enquête du centre de cancérologie Peter MacCallum de Melbourne, réalisée auprès de 462 patients, selon laquelle les thérapies complémentaires "les plus fréquemment mentionnées [dans les questionnaires] peuvent toutes potentiellement compromettre l'efficacité des traitements [de fond] tels que **radiothérapie**, la **chimiothérapie** et certaines **interventions chirurgicales**".

Régimes complémentaires

En temps normal, il n'y a pas grand-chose à reprocher à la consommation, en quantité raisonnable, de **gingembre**, **d'huile de poisson**, de **curcuma**, de **chardon-Marie**, de **thé vert**, de **réglisse**, d'**astragale**, de champignon **reishi** (Ganoderme luisant), de **coenzyme Q10**, ou de ***lactobacillus***⁽¹⁾. "Lorsqu'ils sont consommés dans le cadre d'un régime alimentaire sain, ils ne sont pas susceptibles d'entraîner des problèmes", explique Sally Brooks, spécialiste en pharmacologie qui a coordonné cette étude. Mais lorsqu'ils sont absorbés dans les quantités

préconisées par les "régimes complémentaires", "tous ces produits peuvent entrer en interaction chimique avec les traitements du cancer" ayant une efficacité cliniquement démontrée.

"Certains peuvent **diminuer l'efficacité** de la chimiothérapie, tandis que d'autres en **augmentent les effets**, faisant encourir au patient un **risque réel d'intoxication**", poursuit la chercheuse. "Ceux qui contiennent des **niveaux élevés d'antioxydants** peuvent interférer avec à la fois une chimiothérapie et une radiothérapie."⁽²⁾

Les membres du Cosa se gardent bien de mettre toutes les thérapies dans le même panier, et notent qu'il est parfois "approprié de [préconiser] les thérapies complémentaires sans danger pour les [patients], quand bien même aucun élément de preuve n'en suggère [l'efficacité réelle], en ce que le recours à ces traitement apportent un soulagement de l'anxiété [des malades]".

Ils invitent cependant les praticiens à **être vigilants** et, surtout, à bien évaluer les conséquences de leurs préconisations sur la santé des patients. Les médecines dites "douces" peuvent avoir des effets "forts", et blesser plus qu'elles ne soignent !

"Les patients pourraient, à tort, présumer que tout ce qui est étiqueté « complémentaire » peut « compléter » les thérapies conventionnelles, et croire que tout ce qui est « naturel » est sans danger", a expliqué le professeur Sandro Porceddu, président du Cosa. "Les patients [doivent] échanger avec leur médecin au sujet de toute thérapie complémentaire ou alternative qu'ils utilisent ou envisagent d'utiliser, afin de minimiser les risques"⁽³⁾.

Dans leur déclaration commune, les membres du Cosa observent par ailleurs que les patients atteints de cancers doivent parfois faire face aux coûts importants de ces thérapies complémentaires, "à un moment où ils peuvent être déjà en difficultés financières" du fait d'une baisse de leur activité professionnelle et du coût des traitements conventionnels. "Les professionnels de santé devraient demander à leur patients de **prendre en compte ce coût** lorsqu'ils envisagent d'utiliser ces thérapies", en particulier "lorsque leurs avantages ne sont pas clairement établis". En conclusion du texte, les auteurs renvoient les médecins à de **nombreuses ressources documentaires** destinées à faciliter l'échange avec leurs patients autour de ces questions.

<http://www.allodocteurs.fr/actualite-sante-cancer-quand-les-medecines-douces-parasitent-le-traitement-15035.asp?1=1>

(1) Certains de ces aliments ont des propriétés médicinales vraisemblables ou avérées, dans des contextes thérapeutiques précis. Par exemple, le chardon-Marie a des effets vraisemblables (niveau de preuve "moyen") dans la réduction des lésions hépatiques liées à la consommation d'alcool ; le gingembre a des effets plausibles (niveau de preuve "moyen" également) en termes de réduction des nausées. (Source : *Médecines douces, info ou intox ?* de S.Singh et E.Ernst)

(2) Dans un document de synthèse, les membres du Cosa observent par ailleurs que ces interactions peuvent biaiser le résultat d'essais cliniques dans lesquels certains patients sont enrôlés.

(3) Dans un compte rendu du congrès du Cosa, le quotidien *the Guardian* rappelle que des études antérieures pointent du doigt que le recours à **certaines pratiques** complémentaires entraînent non pas une amélioration, mais une **diminution de la qualité de vie**, les patients qui y ont recours **décédant plus tôt que les autres**.

Source : *Déclaration collective du COSA sur l'utilisation des thérapies complémentaires et alternatives par les patients atteints d'un cancer* [\[pdf\]](#)

Remèdes de la médecine traditionnelle chinoise (MTC) : attention, certains sont fortement toxiques !

Imposteurs , 28 novembre 2014.

Qu'un journal généraliste dépasse les clichés sur les médecines « traditionnelles » ou « alternatives » pour alerter sur leurs dangers : voilà un événement suffisamment rare pour être souligné, et salué. Courrier International, dans sa livraison du 30 octobre 2014, édite en français un article paru dans un journal de Hong_Kong, *Fenghuang Zhoukan* (1).

Le constat est fait par les médecins chinois eux-mêmes : « *Un nombre croissant de recherches montre pourtant que la consommation à forte dose et sur une longue durée de certains remèdes traditionnels, qu'il s'agisse de plantes ou de produits conditionnés, peut entraîner des lésions mortelles. Le professeur Xu Jianming, de l'université de médecine de l'Anhui, a réalisé en 2005 une enquête rétrospective sur les lésions hépatiques d'origine médicamenteuse dans 16 grands centres hospitaliers de différentes régions de Chine.*

Conclusion : des substances pathogènes de la pharmacopée chinoise étaient en cause dans 20,6 % des 1 200 cas recensés. Par ailleurs, selon un article scientifique publié en 2013 par l'hôpital Xinqiao de Chongqing, sur les 24 111 lésions hépatiques médicamenteuses recensées entre 1994 et 2011, 18,6 % s'expliquaient par l'absorption de remèdes d'herboristerie chinoise. ».

MTC : entre empirisme et pensée magique

A l'image des remèdes de grand-mère, la pharmacopée traditionnelle chinoise a été établie au fil du temps de manière empirique, et non sur la base d'études rigoureuses et contrôlées. Sans surprise, ses praticiens mettent en avant un savoir datant de plusieurs millénaires (2), ce qui est beaucoup plus confortable que la preuve scientifique. Ceci n'exclut certes pas que certains remèdes soient efficaces, comme dans le traitement de l'eczéma (3). Mais sans validation scientifique, le scepticisme vis-à-vis des bénéfiques de la plupart de ces traitements reste de rigueur. D'autant plus que les praticiens refusent de reconnaître les critères scientifiques de validation, au nom d'un argument éculé que partagent tous les pseudos médecines : les standards de la médecine occidentale ne seraient pas pertinents pour évaluer la médecine traditionnelle chinoise(4). Les dérèglements dans une maladie peuvent être classifiés dans plusieurs « modèles ». Des maladies multiples pourraient relever d'un même « modèle » et être traitées par la même formule d'herbes tandis qu'une même maladie pourrait relever de plusieurs « modèles » différents et être traitée par des formules multiples. Inutile de chercher la définition précise de ces fameux « modèles » qui évoquent irrésistiblement l'approche « individualisée » des homéopathes...

Comme les autres branches de la MTC, les pouvoirs attribués aux remèdes relèvent largement de la pensée magique et d'analogies naïves :

« Selon la Médecine traditionnelle chinoise, le potentiel thérapeutique d'une plante dépend de l'ensemble de ses caractéristiques : · sa couleur; · sa nature : chaude, froide, neutre; · sa saveur : sure, amère, douce, épicée, salée; · sa configuration : forme, texture, teneur en humidité; · ses propriétés : disperser, consolider, purger et tonifier.

En ce qui a trait aux propriétés, prenons l'exemple d'un type d'arthrite qui est aggravée par l'humidité ou la pluie : dans la perspective chinoise, cela est attribuable à de l'Humidité et du Froid dans les méridiens. Or la plante Hai Tong Pi, qui pousse en bordure de mer, possède, selon la logique chinoise (et l'expérience d'années de pratique), la propriété de disperser l'Humidité et le Froid. Mentionnons aussi que la propriété de tonification est fondamentale dans cette approche et sert de base à toute entreprise thérapeutique. Ici, « tonifier » veut dire accroître la compétence, l'adaptabilité et la résistance de l'organisme aux facteurs adverses. »

Autant dire que le système de prescription est assez fantaisiste !

La composition de ces médicaments, mal connue, révèle toutefois la présence de substances toxiques

Courrier International alerte sur les lésions hépatiques sévères que peuvent provoquer certains remèdes traditionnels chinois. Un problème dont ils n'ont certes pas le monopole. Ainsi, de nombreux médicaments prescrits par la médecine moderne peuvent être dangereux pour le foie. Mais ces médicaments contiennent un ou très peu de molécules actives dont les effets peuvent être bien documentés, le mode de production de ces médicaments est bien contrôlé, les médecins peuvent donc en tenir compte dans leur prescription et pour établir une posologie adaptée. Il n'en va pas de même pour les remèdes de la MTC, qui peuvent combiner plus d'une dizaine de plantes ou d'extraits d'animaux. Leur composition chimique complexe, et probablement peu homogène, n'est donc jamais entièrement connue.

Plusieurs études ont mis en évidence la présence dans ces remèdes de métaux lourds toxiques (arsenic, plomb, mercure) à des niveaux élevés (5). Selon un article récent parue dans la revue Plos Genetics, les échantillons étudiés révélaient la présence de toxines végétales dangereuses pour le foie, les reins, ou cancérigènes (6).

Un problème de santé publique ignoré

A en croire Courrier International, c'est le cas en Chine et il est probable que cela le soit aussi parmi les émigrants chinois. Et chez les occidentaux ? Une étude menée en 2000 en Australie, qui portait à la fois sur l'acupuncture et les remèdes de la MTC, rapporte un nombre modéré de cas d'intoxications, mais sévères (7). Mais les auteurs soulignent eux-mêmes les limites de leurs investigations, qui ne permettent pas d'évaluer de façon précise la fréquence et la sévérité des effets iatrogènes liées à la prise de remèdes de la MTC. A ma connaissance, de telles études n'ont pas été menées depuis en Europe... Le sujet est pourtant loin d'être anodin. Et on ne peut que s'étonner du fossé qui existe entre la réglementation tatillonne des produits pharmaceutiques en général et celle qui s'applique pour les remèdes de la MTC. Ainsi, la directive européenne 2004/24/CE qui permet leur autorisation dans les pays de l'UE est délicieuse de candeur en affirmant que « l'ancienneté du médicament permet de réduire la nécessité de réaliser des

essais cliniques puisque son efficacité est plausible du fait de l'ancienneté de l'usage et de l'expérience ». Pour le législateur comme pour le praticien des MTC, les traditions millénaires ont donc plus de valeur que les essais cliniques. On croit rêver.

Le succès des médecines « parallèles » et les croyances à propos des vertus du « naturel » devrait inquiéter le monde médical. Les revendications de la MTC, qui se présente comme une médecine avant tout préventive, favorisent enfin l'automédication, ce qui est susceptible d'aggraver le problème.

Anton Suwalki

<http://imposteurs.over-blog.com/2014/11/remedes-de-la-medecine-traditionnelle-chinoise-mtc-attention-certains-sont-fortement-toxiques.html>

(1) <http://www.courrierinternational.com/une/2014/06/23/couverture-fenghuang-zhoukan>

(2) <http://www.mtc-labruyere.com/pharmacopee-paris.php>

(3) <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S014067369292424E>

(4) <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0165614705002373>

(5) <http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/15287390701434885#.VHcdshCEje0>

(6) <http://www.plosgenetics.org/article/info%3Adoi%2F10.1371%2Fjournal.pgen.1002657>

(7) <http://triggered.clockss.org/ServeContent?url=http://archfami.ama-assn.org%2Fcgi%2Fcontent%2Ffull%2F9%2F10%2F1071>

ORDRE DES ESSENIENS

ODE: un groupe millionnaire qui ne paie pas d'impôt foncier

PHILIPPE TEISCEIRA-LESSARD? La Presse 03 octobre 2014 (Canada).

L'Ordre des Esséniens a déclaré des revenus de 5 millions de dollars en quatre ans, mais n'a pas payé de taxes foncières depuis qu'il est installé à Cookshire-Eaton.

L'organisation revendique une quarantaine de «loges» au Canada et en Europe, dont une dans la région de Montréal et une autre dans la région de Québec. Il s'agit de groupes locaux sans installations permanentes. En 2013, la branche canadienne de l'Ordre a enregistré des revenus de 1,3 million, surtout grâce à la vente de biens et services, selon l'Agence du revenu du Canada. En 2013, elle a distribué des reçus aux fins d'impôt pour 250 000\$ en dons encaissés.

Selon la même déclaration financière - fournie par le groupe -, les Esséniens sont assis sur des actifs d'une valeur de 3,5 millions, dont 500 000\$ en argent liquide. La majorité de leurs actifs se trouve toutefois dans le domaine qu'ils possèdent à Cookshire-Eaton, d'une valeur de 2,9 millions au rôle d'évaluation, mais payé 1,1 million en 2007.

Depuis cet achat, les Esséniens n'ont pas payé un sou de taxes municipales, ont-ils confirmé. C'est que la loi québécoise prévoit une exemption pour tout immeuble utilisé à des fins religieuses. L'Ordre invoque cette disposition pour économiser des dizaines de milliers de dollars.

Pour la première fois cette année, l'hôtel de ville n'accepte plus cet argument. La Ville a envoyé une facture de 33 000\$ en taxes et autres frais municipaux aux Esséniens. Un recours devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ) se prépare si le paiement n'est pas fait, ont indiqué le directeur général de Cookshire-Eaton et son inspectrice municipale.

Dans une décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de mars 2013, on relate d'ailleurs que les Esséniens ont déclaré ne plus vouloir faire de cérémonies religieuses sur leur terrain, puisqu'ils «ont acheté une ancienne église pour y pratiquer leur culte. Il n'y a donc plus de lieu de culte sur la propriété ici concernée».

Toujours sur le plan de la fiscalité, le trésorier de l'Ordre - qui ne veut pas être identifié autrement que par le prénom Simon - a confirmé à *La Presse* qu'Olivier Manitara profitait personnellement d'une déduction fiscale réservée aux membres du clergé dans sa déclaration de revenus annuelle.

Cérémonies à domicile et commissions

Une partie des revenus du groupe provient de la Boutique essénienne, un site internet où l'on peut acheter le dessin d'un «mandala des anges» (25\$), se procurer du «baume des archanges» (22\$) ou encore s'abonner aux cours par correspondance d'Olivier Manitara (80\$ par mois).

Un document obtenu par *La Presse* prévoit d'ailleurs la mise en place d'un réseau de «distributeurs indépendants» des cours par correspondance - les «angélisateurs» -, qui touchent de 15 à 30% sur leurs ventes, de 5 à 10% sur les ventes des «angélisateurs» qu'ils recrutent et 3% sur les ventes des «angélisateurs» de leur «2e génération» de recrutement. Toutefois, l'angélisateur «doit réaliser un chiffre d'affaires mensuel de 80\$ minimum pour recevoir les commissions sur ses ventes», ajoute le document.

L'Ordre des Esséniens assure que ce système n'a jamais été adopté dans la réalité et qu'il a été rapidement mis sur la voie de garage. Le groupe a toutefois confirmé qu'il invitait les Esséniens qui ne peuvent pas assister à une formation ou à une célébration à faire «La Ronde des archanges à domicile». Le membre recevra des documents par courriel et pourra assister aux conférences sur l'internet. Coût: 200\$ pour quatre jours.

Un autre document - datant celui-là de 2009 - prévient les Esséniens que celui qui suit les formations du groupe jusqu'au niveau 3 (sur un total de 7) «s'engage également» à poursuivre jusqu'au sixième niveau de formation. Le document ne cite toutefois pas les prix de chaque formation.

Activités multiples au domaine

Sur l'internet, l'Ordre des Esséniens présente plusieurs activités se déroulant sur son domaine de Cookshire-Eaton. Le «Cercle d'entraide des anges» est destiné à «ceux qui souffrent sur terre», alors que l'«Ordre des hiérogammates» permet, après «une initiation magique», de mettre ses talents de traducteur ou de réviseur au profit des Esséniens.

Depuis peu, l'Ordre offre au grand public, à Sherbrooke, des cours d'«Arcanas», une discipline qui se rapproche du yoga.

Les Esséniens ont leur maison d'édition, leurs magazines et leurs associations de thérapeutes. Les professionnels de la santé sont d'ailleurs invités à suivre des formations en «soins esséniens» afin de pouvoir appliquer ces principes et «exercer de manière légale».

«Dépouillé»

Selon un rapport du Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC), un organisme public suisse, il en coûtait environ 8200 euros en 2011 pour suivre les six formations qui constituent «l'initiation essénienne». Un document non daté issu de la branche française de l'Ordre indique que le coût des séminaires peut atteindre 2000 euros annuellement pour quatre événements (déplacements non compris), en plus des autres formations.

Gérard, un Français, a fait partie des Esséniens pendant sept ans. Aujourd'hui, en entrevue à *La Presse*, il se dit financièrement ruiné et moralement détruit par son engagement dans le groupe. Au fil des ans, il assure avoir injecté au moins 20 000 euros dans le mouvement, notamment pour une formation au village de Cookshire-Eaton.

«À mes débuts avant d'entrer dans la secte, j'étais faible, j'étais en souffrance psychologique», a-t-il écrit dans une plainte déposée auprès d'une association française de défense de victimes des sectes, l'UNADFI.

«J'y ai trouvé du soutien mutuel, du réconfort, je reconnais que cela m'a aidé, lance Gérard. Mais j'ai ensuite été séduit, endoctriné et au final dépouillé financièrement, car trompé.»

http://www.lapresse.ca/actualites/201410/02/01-4805582-ode-un-groupe-millionnaire-qui-ne-paie-pas-dimpot-foncier.php?utm_categorieinterne=trafficdrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_meme_auteur_4805934_article_PO4

PERE SAMUEL

Le père Samuel a t'-il péché ?

Lavenir.net, 24 novembre 2014, Frédéric Dubois

Blanchiment, exercice illégal de la médecine, abus de confiance et même viol sont les inculpations retenues.

Six ans après la vague de perquisitions menées simultanément à Bruxelles et en l'église de Saint-Antoine de Padoue à Montignies-sur-Sambre, le père Samuel voit enfin son dossier aboutir devant la chambre du conseil de Charleroi. Ce lundi, l'audience servira uniquement à fixer un calendrier pour ce procès qui verra Charles Clément Boniface répondre d'une litanie d'inculpations. Le réquisitoire du parquet attribue en effet une série de méfaits au prêtre, à en faire pâlir les clients habituels du palais de justice. On lui reproche ainsi des faits de blanchiment d'argent et d'escroquerie portant sur 1,4 million d'euros. Dix-sept personnes se sont d'ailleurs constituées parties civiles contre le religieux qui se défendra également d'abus de confiance puisque le ministère public le soupçonne d'avoir utilisé des dons à des fins personnelles. Son ASBL Saint-Rita, basée à Bruxelles, est elle aussi pointée du doigt par la Justice qui l'accuse d'abus de biens sociaux, de faux et usages de faux et d'avoir déclaré de faux bilans comptables.

Mais la liste des inculpations ne s'arrête pas là. Cinq personnes ont en effet déposé plainte pour exercice illégal de la médecine. On sait que de nombreux fidèles du père Samuel lui attribuent des dons de guérisseur. Mais le seul fait d'imposer les mains sur un «patient» et de toucher ainsi au psychique en fait-il pour autant l'auteur d'une infraction? C'est ce que le parquet devra démontrer, lui qui accuse aussi le religieux d'avoir violé le secret professionnel, en l'espèce, celui de la confession. Le père Samuel est en outre poursuivi pour avoir célébré illégalement des mariages. En clair, d'avoir dirigé une union religieuse avant la civile, ce que seul le roi peut faire dans notre constitution. Enfin, et c'est sans doute la partie la plus sensible du procès, Charles Clément Boniface est soupçonné d'attentats à la pudeur et de viol par ruse. Les plaintes déposées par des ex-fidèles sont particulièrement anciennes et sans doute prescrites pour certaines d'entre elles. Encore faut-il qu'elles soient fondées. Cela avait en tout cas valu au prêtre de lever sa soutane chez le médecin légiste afin que ce dernier vérifie les détails anatomiques précisés par les plaignantes...

Le père Samuel, qui rassemble toujours autant de fidèles en son église, dément formellement toutes ces accusations. Quatre avocats le défendront d'ailleurs devant la chambre du conseil dans ce dossier qui a déjà épuisé trois juges d'instruction et deux magistrats du parquet.

http://www.lavenir.net/article/detail.aspx?articleid=dmf20141123_00562831

SCIENTOLOGIE

L'Église de scientologie mise en examen dans l'affaire de l'institut Aubert

20minutes.fr le 17.12.2014 - Vincent Vantighem.

Certains parents s'étaient émus que leurs enfants doivent faire le ménage dans l'école, selon l'Union des associations de défense des victimes de sectes (Unadfi). D'autres s'étaient inquiétés que les «bobos» de leurs chères têtes blondes soient soignés avec la «technique du contact» chère à Ron Hubbard, le fondateur de la Scientologie, toujours selon la même source.

Selon nos informations, le Celebrity Center, entité morale de l'Église de scientologie en France, a été mis en examen le 8 décembre dans l'affaire de l'institut Aubert. «L'Église de scientologie a été mise en examen pour "complicité de tromperie", "pratiques commerciales illicites" et "recel d'abus de biens sociaux"», confirme à *20 Minutes* Olivier Morice, l'avocat qui défend les parties civiles dans cette procédure.

Absence de devoirs et pâte à modeler

Installé à Vincennes (Val-de-Marne), l'institut où étaient scolarisés une soixantaine d'enfants avait été fermé, en 1998, par le maire de l'époque Patrick Gérard qui, alerté par des parents d'élèves, avait alors dénoncé des «méthodes scientologiques» dans la façon d'enseigner.

Interrogée par l'Agence France Presse à l'époque des faits, la directrice de l'école, Arlette Sanguinetti, avait reconnu son appartenance à l'Église de scientologie et le fait que son équipe «utilise la technique d'étude basée sur la Scientologie et les travaux de Ron Hubbard».

La brochure de présentation de l'institut, reproduite par VSD, promettait «l'absence de devoirs à la maison et d'interrogation écrite, tout en introduisant le recours à la pâte à modeler pour en finir avec le stress, le tout pour 33.300 francs par an (environ 6.400 euros).»

Neuf pédagogues mis en examen

En janvier 2014, la cour d'appel de Paris avait infirmé le non-lieu partiel rendu par un juge d'instruction de Créteil (Val-de-Marne) en 2012. La cour d'appel avait, au contraire, ordonné un supplément d'information aux fins de mises en examen des responsables de l'institut, après quinze ans de procédure.

Outre l'entité morale de l'Église de scientologie, neuf autres personnes qui figuraient dans l'équipe pédagogique ont été mises en examen ces dernières semaines. Notamment pour «tromperie sur la qualité substantielle des services». Cela ouvre la voie à un possible procès en 2015.

Si, au moment des faits, plusieurs familles s'étaient fait connaître de la justice dans le cadre de la procédure, il ne reste aujourd'hui qu'une seule famille dans les rangs des parties civiles. Celle-ci avait ses deux filles scolarisées à l'institut Aubert. Contactés par *20 Minutes*, ni Eric Roux, porte-parole de l'Église de scientologie ni Louis Pamponet, son avocat, n'ont souhaité répondre à nos questions.

Les affaires de l'Église de scientologie

Condamnée définitivement pour «escroquerie en bande organisée» en octobre 2013, l'Église de scientologie est également au centre d'une enquête préliminaire, ouverte en juillet 2014 pour «harcèlement moral» et «abus de faiblesse», pour avoir tenté d'infiltrer l'entreprise Arcadia via des formations qui auraient été dispensées aux salariés par des scientologues. Selon nos informations, le tribunal de grande instance de Paris a d'ailleurs rejeté, le 10 décembre, un référé déposé par l'Église contre l'avocat Olivier Morice pour «atteinte à la présomption d'innocence» dans le cadre de cette affaire. L'Église a été condamnée à verser 1.500 euros au pénaliste.

<http://www.20minutes.fr/societe/1502359-20141217-eglise-scientologie-mise-examen-affaire-institut-aubert>

La scientologie en correctionnelle

L'avenir 12/12/2014 ? Jean-Pierre DE STAERCKE

La Cour de cassation a rejeté les derniers pourvois des inculpés. Treize hauts cadres de l'Église de scientologie sont poursuivis. Cette fois, plus d'échappatoire possible. Tous les appels et tous les pourvois en cassation sont épuisés depuis mercredi soir. Treize prévenus, ainsi que l'ASBL Église de scientologie de Belgique et le Bureau européen pour les affaires publiques et les droits de l'homme de l'Église de scientologie internationale, devront comparaître l'an prochain devant le tribunal correctionnel de Bruxelles. Mais ils sont toujours présumés innocents.

1. Association de malfaiteurs et organisation criminelle Les principaux protagonistes de ce dossier devront en répondre. Cette double accusation est la plus lourde. Elle signifie que les autres délits qui leur sont reprochés ont été perpétrés sciemment dans le cadre des activités d'une organisation bien structurée. Et l'objectif de celle-ci aurait toujours été de nuire aux personnes pour s'emparer de leurs biens. C'est la thèse du parquet fédéral qui porte ce dossier à bout de bras depuis une quinzaine d'années. La période infractionnelle visée s'étend de 1997 à 2007.

2. Escroqueries Selon l'accusation, les premiers indices de celles-ci remontent à 1977. Les arnaques présumées sont liées notamment, mais pas seulement, aux coûts exorbitants de sessions de cours, à l'estime de certains plaignants. Elles s'apparenteraient à des extorsions. Cette enquête fleuve a vraiment commencé en 1997, avec les dépositions de plusieurs anciens adeptes recueillies par le juge d'instruction Jean-Claude Van Espen et elle a été relancée à plusieurs reprises pour s'étoffer encore, avec des suspicions d'exercice illégal de la médecine et d'offres – jugées trompeuses – d'emploi. C'est Actiris, l'Office régional bruxellois de l'emploi, qui a dénoncé ces derniers faits au parquet.

3. Exercice illégal de la médecine Il est, entre autres, reproché à l'Église de scientologie et à plusieurs prévenus d'avoir organisé des cures de désintoxication, très onéreuses elles aussi et sans contrôle médical. Pour attirer des adeptes, l'organisation proposait des «tests de personnalité» à coups de publicités ou en abordant les quidams en

rue, assurant que ces tests sont indispensables avant un entretien d'embauche pour exercer un métier enviable. Ensuite de quoi, des troubles ou des assuétudes auraient été détectés. Des cours étaient en tout cas dispensés, moyennant finances, pour «libérer en soi des forces insoupçonnées».

4. **Atteintes à la vie privée** Les deux juges d'instruction qui se sont relayés dans cette enquête ont rassemblé des informations sur le fichage des fidèles de la Sciento, dont certains disent avoir été espionnés, harcelés, voire menacés.
http://www.lavenir.net/article/detail.aspx?articleid=dmf20141211_00572451

ABONNEMENT AU TRIMESTRIEL DU GEMPPPI

« Découvertes sur les sectes et religions »

Le bulletin du GEMPPPI contre un abonnement participatif (frais de port inclus) de 10 € sur support papier ou 3 € par Internet. Libellez votre chèque à l'ordre de « GEMPPPI » avec vos coordonnées à :

GEMPPPI BP 30095 13192 Marseille Cedex 20

Tel. 04 91 08 72 22 - 06 98 02 57 03 - gemppi@wanadoo.fr - www.gemppi.org

ADHESION AU GEMPPPI

Bienfaiteur : à partir de 30 € - **Soutien** : à partir de 16 € - **Sympathisant** : à partir de 3 €

Membre actif : 10 € (Prendre contact avec nous, possibilité de participer à nos activités)

4 FILMS : « Des sectes qui n'en ont pas l'air »

4 films de 15 mn environ, fictions jouées par des acteurs professionnels. Ils évoquent les grands types de manipulations mentales et de dérives sectaires actuelles. Médecines parallèle, pseudo-chamanisme, fondamentalismes religieux, sociétés secrètes... (offert à votre demande pour toute nouvelle adhésion)

Ouverture des inscriptions au colloque national du GEMPPPI

LES DETOURNEMENTS SECTAIRES DU PSYCHOSOMATIQUE

SAMEDI 3 OCTOBRE 2015 DE 9H A 17H00

A l'Espace Ethique Méditerranéen (EEM)

Hôpital adultes de La Timone 264, rue St Pierre 13005 Marseille

Gratuit, mais inscription obligatoire à : GEMPPPI BP 30095 13192 Marseille Cedex 20

Tel. 04 91 08 72 22. Portable : 06 98 02 57 03

Courriel : gemppi@wanadoo.fr - www.gemppi.org